RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Calvados Arrondissement de Caen	**EXTRAIT DE REGISTRE** **DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal** **de la Commune de SOIGNOLLES** **14190**
Date d'affichage : 14 / 05 / 2019 **Date de convocation :** 14 / 05 / 2019 **Nombre de membres :** En exercice : **8** Présents : **6** Absents : **1** Votants : **7**	L'an deux mil dix-neuf, le mardi vingt et un mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Madame Patricia FIEFFÉ, maire. Étaient présents : Mme Fieffé, Mr Bucaille, Mme Delalande, Mr Bouillard, Mr Besançon, Mme Morel. Absents : Mr Tiennot ayant donné pouvoir à Mme Fieffé, Mme Gaston Secrétaire de séance : Mme Delalande
Objet : **Délibération 2019-05-21-003** **Motion pour la sucrerie de Cagny**	Madame le Maire propose une motion pour la sucrerie de Cagny Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés. Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 75 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitant, commerces…) mais également l'activité de 1.000 producteurs de betteraves. Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme. Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier. Aussi le conseil municipal de Soignolles soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le **22/05/2019** et publication ou notification du **21/05/2019**	Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Le maire, Patricia FIEFFÉ PREFECTURE du CALVADOS - 3 JUIN 2019 - COURRIER - MAIRIE DE SOIGNOLLES (Calvados)